

P

PREMIÈRES INFORMATIONS

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE dans les établissements de 10 salariés ou plus AU PREMIER SEMESTRE 1997

La reprise économique se traduit par un marché du travail plus actif : dans les entreprises, entrées et sorties se font plus nombreuses. Amorcé au dernier trimestre 1996, ce processus s'est accentué au premier semestre 1997. Il s'opère essentiellement par des embauches en contrat à durée déterminée, le nombre total de sorties pour fin de CDD augmentant lui-même fortement.

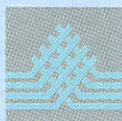
Aucun changement significatif n'a, par contre, encore été observé dans les rythmes de recrutement en contrat à durée indéterminée ainsi qu'en matière de démission. La part des recrutements en CDI a diminué pour les moins de 25 ans entre le premier semestre 1996 et le premier semestre 1997. Un cadre a trois fois plus de chances qu'un ouvrier non qualifié d'être embauché d'emblée à durée indéterminée.

Nouvelle accélération des mouvements de main-d'oeuvre

L'accélération de la rotation des personnels du secteur privé constatée en fin d'année 1996 se poursuit au premier semestre 1997. Le taux de rotation (1), qui n'excédait pas 7,8 % au troisième trimestre 1996, atteint 8,6 % au deuxième trimestre 1997 en données corrigées des variations saisonnières.

L'impulsion est venue du secteur tertiaire : aussi bien dans les petits établissements que dans les grands, le taux d'embauche y a augmenté d'un point au dernier trimestre 1996. Au trimestre suivant, ce sont les sorties des établissements du

(1) - Le taux de rotation est la somme des taux d'entrée et des taux de sortie. Le taux d'entrée (respectivement de sortie) est le rapport du nombre total d'entrées (respectivement de sorties) dans l'année à l'effectif en début d'année.



tertiaire qui ont fortement progressé, de nombreux contrats à durée déterminée venant alors à expiration. Mais le rythme des embauches est resté à un niveau élevé dans ce secteur, et il s'est accéléré quelque peu dans l'industrie et la construction.

Confrontées à une poussée de la demande de biens et de services, les entreprises répondent de plus en plus par des embauches à durée limitée ou en recourant à l'intérim. Ces comportements donnent un profil plus heurté à l'évolution du marché de l'emploi, et il devient plus difficile de faire la part entre sa composante conjoncturelle et sa composante saisonnière. Le solde

des mouvements de main-d'oeuvre lui-même connaît des séquences contrastées, avec un dernier trimestre 1996 très positif et un premier trimestre 1997 légèrement négatif.

L'estimation par l'INSEE des créations nettes d'emplois salariés dans le secteur privé fait, à partir d'autres sources (2), état d'un infléchissement de même nature : le quatrième trimestre 1996 ressort comme très favorable (progression de 0,2 % après une baisse de 0,2 % au troisième trimestre), le premier trimestre 1997 affichant un ralentissement (+0,1 % seulement). Au demeurant, ces créations d'emplois prennent en compte deux composantes dynamiques de l'emploi,

l'intérim et les établissements de moins de 10 salariés, qui se trouvent hors du champ des mouvements de main-d'oeuvre analysés ici.

Le rythme des mouvements liés aux contrats à durée indéterminée s'est stabilisé

Les embauches en contrat à durée indéterminée n'ont connu aucune progression dans l'industrie depuis le début de 1996. Dans le tertiaire, on peut tout au plus dé-

(2) - A partir de la statistique trimestrielle de l'UNEDIC et de l'enquête trimestrielle ACEMO de la DARES.

Tableau 1
Mouvements d'entrée selon la nature du contrat et mouvements de sortie selon les principaux motifs dans les établissements de 10 salariés ou plus, en 1996 et 1997
Données CVS

Taux pour 100 salariés présents en début de trimestre

	Établis. de 10 à 49 salariés				Établis. de 50 salariés ou plus				Ensemble des établissements			
	1996		1997		1996		1997		1996		1997	
	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2
Ensemble des entrées	8,7	9,2	9,5	9,2	7,3	8,2	7,6	8,2	7,8	8,6	8,3	8,6
Industrie	6,1	6,0	6,8	6,4	4,2	4,4	4,2	4,3	4,6	4,8	4,8	4,8
Construction	5,4	4,7	5,1	5,3	3,3	3,0	3,3	3,3	4,4	4,0	4,3	4,4
Transports, commerces, services	10,1	11,1	11,2	10,9	9,8	11,1	10,6	11,5	9,9	11,1	10,9	11,3
<i>dont:</i>												
Contrats à durée déterminée	5,6	6,2	6,3	6,1	5,1	5,7	5,3	5,6	5,3	5,9	5,7	5,8
Industrie	4,0	4,2	4,1	4,3	2,9	3,1	2,9	3,1	3,1	3,4	3,2	3,4
Construction	3,6	3,0	3,3	3,6	1,7	1,5	1,5	1,6	2,7	2,3	2,5	2,7
Transports, commerces, services	6,4	7,4	7,6	7,2	6,5	7,9	7,7	8,1	6,5	7,7	7,7	7,8
Contrats à durée indéterminée	2,3	2,3	2,5	2,4	1,6	1,6	1,5	1,6	1,8	1,8	1,8	1,8
Industrie	1,6	1,4	1,8	1,6	0,8	0,8	0,8	0,8	1,0	0,9	1,0	1,0
Construction	1,3	1,3	1,4	1,3	0,9	1,1	1,3	1,3	1,1	1,2	1,3	1,3
Transports, commerces, services	2,7	2,7	2,8	2,8	2,2	2,2	2,1	2,2	2,4	2,4	2,4	2,4
Ensemble des sorties	8,4	8,5	9,3	9,0	7,3	7,6	7,9	8,1	7,7	7,9	8,4	8,5
Industrie	6,1	6,0	6,2	5,6	4,5	4,6	4,5	4,6	4,9	4,9	4,9	4,9
Construction	5,5	5,5	5,5	5,3	4,3	4,5	4,3	4,6	4,9	5,0	4,9	5,0
Transports, commerces, services	9,6	10,0	11,0	10,8	9,5	10,4	10,8	10,8	9,6	10,2	10,9	10,9
<i>dont:</i>												
Fins de contrat à durée déterminée	3,7	4,3	5,1	5,0	3,8	4,4	4,9	4,8	3,8	4,3	5,0	4,9
Industrie	2,5	2,8	2,8	2,6	2,1	2,3	2,4	2,3	2,2	2,4	2,5	2,4
Construction	1,8	1,8	1,9	1,9	1,0	0,9	0,9	1,1	1,4	1,4	1,5	1,6
Transports, commerces, services	4,5	5,2	6,4	6,2	5,3	6,3	7,0	6,8	5,0	5,9	6,8	6,6
Démissions	1,8	1,7	1,9	1,8	1,1	1,0	1,0	1,0	1,3	1,3	1,3	1,3
Industrie	1,1	1,1	1,2	1,2	0,5	0,4	0,4	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6
Construction	1,3	1,2	1,4	1,4	0,6	0,7	0,7	0,7	1,0	1,0	1,0	1,1
Transports, commerces, services	2,1	2,1	2,2	2,1	1,6	1,5	1,4	1,5	1,8	1,7	1,7	1,8
Licenciements économiques	0,4	0,4	0,4	0,4	0,2	0,2	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3
Industrie	0,5	0,6	0,5	0,5	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4
Construction	0,5	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,6	0,5	0,5	0,5	0,6	0,5
Transports, commerces, services	0,4	0,4	0,4	0,4	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2
Taux de rotation	8,6	8,9	9,4	9,1	7,3	7,9	7,8	8,2	7,8	8,3	8,4	8,6
Industrie	6,1	6,0	6,5	6,0	4,4	4,5	4,4	4,5	4,8	4,9	4,9	4,9
Construction	5,5	5,1	5,3	5,3	3,8	3,8	3,8	4,0	4,7	4,5	4,6	4,7
Transports, commerces, services	9,9	10,6	11,1	10,9	9,7	10,8	10,7	11,2	9,8	10,7	10,9	11,1

Source : MES-DARES, DMMO/EMMO.

tecter quelques signes de reprise au premier semestre 1997. Dans les grands établissements de la construction, cette reprise apparaît un peu plus affirmée.

La stabilité prévaut également pour ce qui concerne les sorties pour démission ou licenciement économique. Là encore, la construction est le seul grand secteur où l'on puisse déceler sur la période

récente une tendance à l'accroissement du taux de démission.

Ce sont donc de plus en plus les recrutements en CDD qui marquent l'évolution du marché du travail. En début de phase de reprise, comme actuellement, les employeurs sont conduits à puiser parmi les personnes recrutées en contrat à durée déterminée pour renouveler leur personnel permanent.

A ce stade, la limitation des recrutements en CDI se poursuit, avec sans doute une dimension structurelle : de mars 1991 à mars 1997, l'effectif total des salariés en CDD est passé de 550 000 à 850 000 (3). Sur l'ensemble des établissements de 10 salariés ou plus, le volume des embauches directes en CDI a

(3) - D'après l'enquête Emploi de l'INSEE.

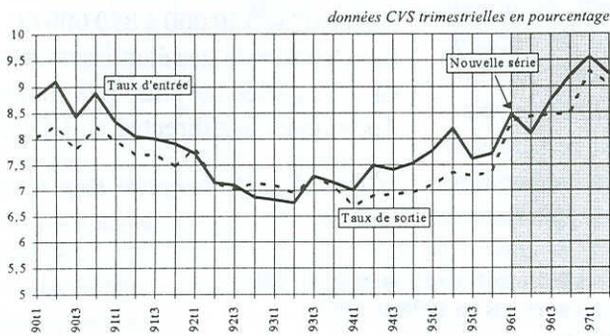
Tableau 2
Mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus
Structure par âge des entrants et des sortants en 1996 et 1997
Données brutes

En pourcentage

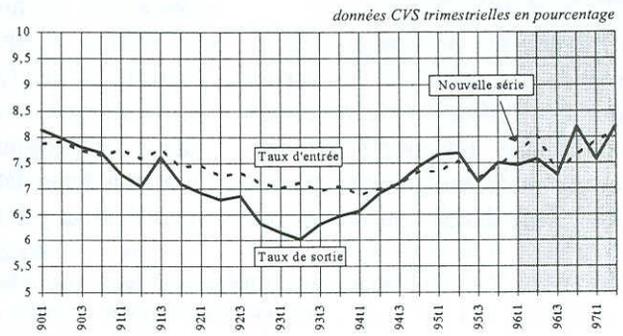
	Établis. de 10 à 49 salariés				Établis. de 50 salariés ou plus				Ensemble des établissements										
	1996				1997		1996				1997		1996				1997		
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T1	T2	T3	T4	T1	T2	
Ensemble des entrées																			
moins de 25 ans	27,3	33,0	51,4	38,1	26,7	33,2	29,6	37,9	55,5	42,0	28,5	39,1	28,7	36,0	54,0	40,5	27,7	36,8	
25 à 49 ans	66,5	61,2	44,6	56,7	66,4	60,9	64,5	57,1	40,9	53,7	64,9	56,0	65,3	58,7	42,3	54,9	65,5	57,9	
50 à 59 ans	5,3	5,3	3,7	4,6	6,4	5,3	5,4	4,5	3,3	4,0	6,0	4,5	5,4	4,8	3,5	4,2	6,2	4,8	
60 ans et plus	0,6	0,5	0,3	0,5	0,6	0,5	0,5	0,4	0,3	0,4	0,5	0,4	0,6	0,5	0,3	0,4	0,6	0,4	
<i>dont :</i>																			
Contrats à durée déterminée																			
moins de 25 ans	30,7	36,2	58,0	41,0	30,8	36,9	35,8	43,7	62,7	47,2	35,0	45,4	33,9	40,8	61,0	44,9	33,3	42,2	
25 à 49 ans	63,6	58,3	38,5	53,9	63,1	57,4	59,8	52,4	34,5	49,3	60,4	50,8	61,2	54,7	36,0	51,0	61,5	53,3	
50 à 59 ans	5,1	4,9	3,2	4,6	5,5	5,1	3,9	3,5	2,5	3,2	4,2	3,4	4,3	4,0	2,8	3,7	4,7	4,1	
60 ans et plus	0,7	0,6	0,3	0,6	0,6	0,6	0,5	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4	0,6	0,5	0,3	0,4	0,5	0,4	
Contrats à durée indéterminée																			
moins de 25 ans	23,3	26,6	31,7	33,7	21,7	25,7	22,1	26,5	31,4	34,2	20,3	24,0	22,6	26,6	31,5	34,0	21,0	24,7	
25 à 49 ans	70,6	67,6	63,2	61,8	70,8	68,7	71,6	68,2	63,9	61,6	72,3	70,6	71,2	67,9	63,6	61,7	71,6	69,7	
50 à 59 ans	5,7	5,4	4,7	4,0	7,0	5,2	5,7	4,8	4,4	3,9	6,8	5,1	5,7	5,1	4,5	3,9	6,9	5,1	
60 ans et plus	0,5	0,4	0,4	0,5	0,6	0,4	0,5	0,4	0,3	0,3	0,6	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4	0,6	0,4	
Ensemble des sorties																			
moins de 25 ans	23,8	26,1	46,9	29,5	23,6	25,7	25,3	27,6	52,4	32,1	25,2	27,1	27,0	32,9	50,3	31,1	24,5	26,5	
25 à 49 ans	64,4	63,4	46,0	60,4	65,3	64,1	60,4	59,3	39,8	55,5	61,5	60,3	60,9	60,2	42,1	57,4	63,1	61,8	
50 à 59 ans	8,2	7,6	5,3	7,5	8,3	7,9	10,2	9,6	5,9	9,6	10,2	9,8	8,8	6,1	5,7	8,8	9,4	9,0	
60 ans et plus	3,6	2,9	1,9	2,6	2,8	2,4	4,0	3,5	1,9	2,9	3,1	2,8	3,3	0,7	1,9	2,8	3,0	2,7	
<i>dont :</i>																			
Fins de contrat à durée déterminée																			
moins de 25 ans	31,6	31,7	58,6	36,0	30,5	31,3	36,6	36,9	64,3	42,3	36,4	37,0	34,9	35,1	62,4	40,1	34,2	34,9	
25 à 49 ans	62,0	62,2	37,9	58,0	62,5	61,7	58,5	58,0	33,0	53,2	58,4	57,9	59,7	59,5	34,7	54,9	60,0	59,3	
50 à 59 ans	5,5	5,3	3,2	5,3	6,2	6,2	4,3	4,4	2,4	3,9	4,6	4,5	4,7	4,7	2,7	4,4	5,2	5,1	
60 ans et plus	0,9	0,8	0,4	0,7	0,8	0,9	0,6	0,7	0,3	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,3	0,6	0,7	0,7	
Démissions																			
moins de 25 ans	23,7	27,6	33,4	29,3	23,4	26,2	22,7	25,7	34,4	28,0	20,5	23,9	23,2	33,7	33,9	28,6	22,0	25,1	
25 à 49 ans	70,9	67,6	61,7	65,7	70,0	68,4	71,4	68,7	61,1	66,6	73,6	70,8	71,1	61,9	61,4	66,2	71,7	69,6	
50 à 59 ans	4,9	4,3	4,4	4,4	5,8	4,8	5,3	4,9	4,0	4,8	5,1	4,7	5,1	4,2	4,2	4,6	5,5	4,8	
60 ans et plus	0,6	0,5	0,5	0,6	0,8	0,6	0,7	0,7	0,5	0,6	0,7	0,5	0,6	0,2	0,5	0,6	0,7	0,5	
Licenciements économiques																			
moins de 25 ans	5,5	5,6	6,2	5,7	5,1	4,9	3,0	4,2	3,5	4,2	3,0	3,1	4,3	4,9	4,8	4,9	4,0	3,9	
25 à 49 ans	75,4	74,2	75,5	78,0	75,7	75,3	65,2	65,3	67,1	62,4	62,0	65,4	70,3	69,8	71,2	70,0	68,5	69,9	
50 à 59 ans	16,4	18,8	17,4	15,1	17,9	18,7	28,8	28,7	27,6	32,0	32,5	29,3	23,1	23,8	22,6	23,8	25,5	24,4	
60 ans et plus	1,7	1,4	0,9	1,2	1,2	1,2	3,0	1,8	1,8	1,5	2,5	2,1	2,3	1,6	1,4	1,3	1,9	1,7	

Source : MES-DARES, DMMO/EMMO.

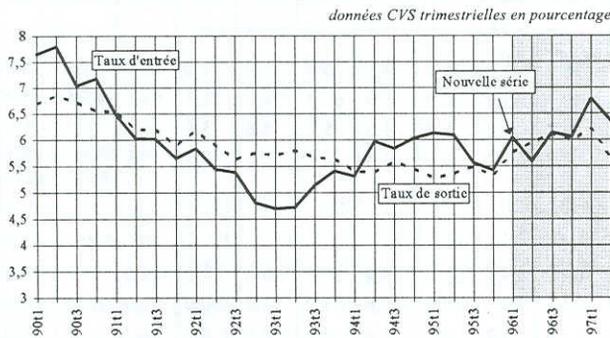
**Mouvements de main-d'oeuvre
dans l'ensemble des établissements de 10 à 49 salariés**



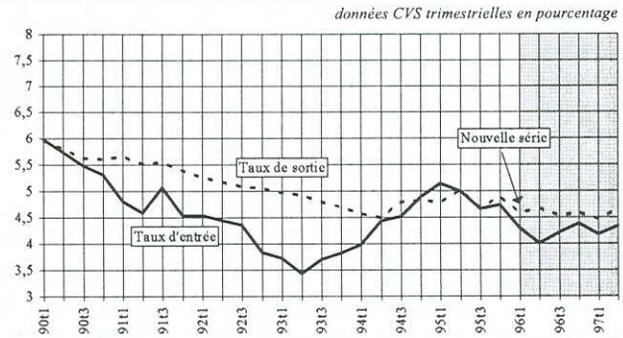
**Mouvements de main-d'oeuvre
dans l'ensemble des établissements de 50 salariés ou plus**



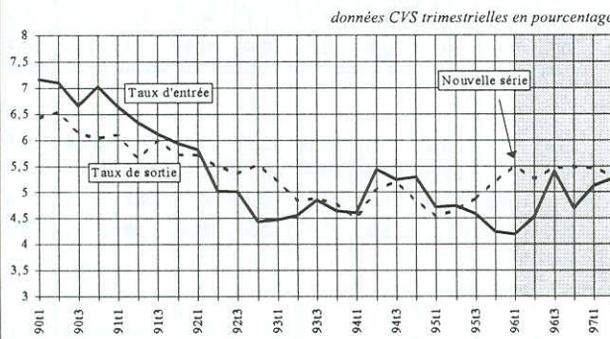
**Mouvements de main-d'oeuvre
dans les établissements de 10 à 49 salariés
de l'industrie**



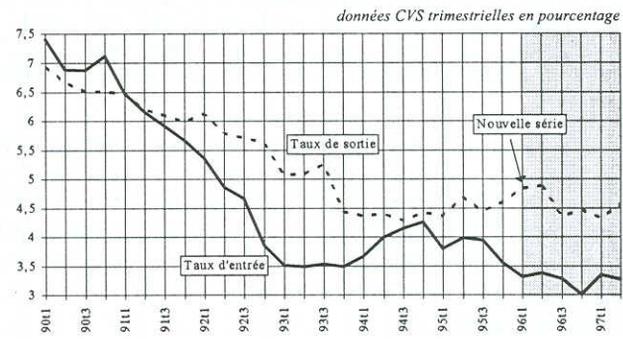
**Mouvements de main-d'oeuvre
dans les établissements de 50 salariés ou plus
de l'industrie**



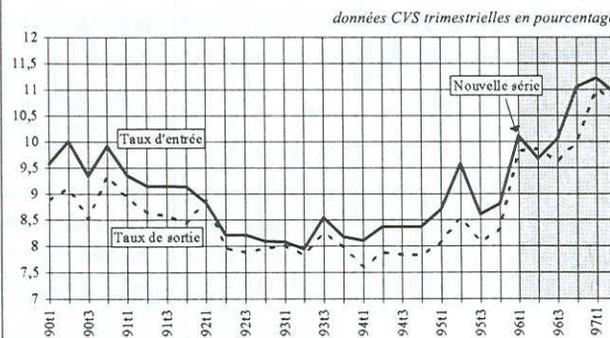
**Mouvements de main-d'oeuvre
dans les établissements de 10 à 49 salariés
de la construction**



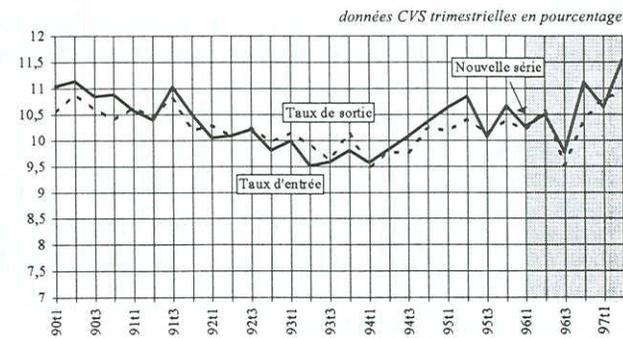
**Mouvements de main-d'oeuvre
dans les établissements de 50 salariés ou plus
de la construction**



**Mouvements de main-d'oeuvre
dans les établissements de 10 à 49 salariés
du tertiaire**



**Mouvements de main-d'oeuvre
dans les établissements de 50 salariés ou plus
du tertiaire**



Source : MES-DARES, DMMO/EMMO.

fortement baissé (-41 %) entre l'année la plus haute (1990) et l'année la plus basse du dernier cycle économique (1993). Depuis lors, sa progression est réduite : il ne s'est accru que de 7 % de 1993 à 1995 et, sur chacun des six derniers trimestres connus, il est parfaitement stable. Ainsi, les périodes de conjoncture porteuse n'ont pas, pour l'heure, permis de regagner le terrain perdu lors des récessions précédentes. Le volume d'embauches sur CDD n'a, quant à lui, diminué que de 8 % entre 1989 et 1992, avant de progresser de 17 % de 1992 à 1995 et d'enregistrer une nouvelle hausse de 8 % entre le premier semestre 1996 et le premier semestre 1997.

Les cadres, professions intermédiaires et salariés d'âge moyen principaux bénéficiaires des embauches directes en contrat à durée indéterminée

La part des embauches à durée indéterminée dans le total des recrutements reflète largement la hiérarchie des catégories socioprofessionnelles. Au premier semestre 1997, 44 % des embauches de cadres se sont faites en CDI. Cette proportion est de 32 % pour les professions intermédiaires et de 21 % pour les employés. Elle tombe à 15 % pour les ouvriers non qualifiés, la situation des ouvriers qualifiés étant un peu meilleure (26 %).

En regard de leur poids relatif dans les sorties de salariés, les cadres apparaissent toutefois fortement touchés par les licenciements économiques. Leur propension à démissionner, appréciée selon le même critère, est forte dans les grands établissements mais assez réduite dans les petits. Toutefois, ce sont les ouvriers qualifiés qui sont les principales victimes des licenciements économiques : près d'un tiers des personnes ainsi licen-

MÉTHODOLOGIE

Les données sur les mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 10 salariés et plus sont issues de deux sources statistiques distinctes :

- la Déclaration mensuelle de Mouvements de Main-d'Oeuvre (DMMO) : chaque mois, les établissements de 50 salariés ou plus adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant le mois précédent;

- l'Enquête sur les Mouvements de Main-d'Oeuvre (EMMO) : chaque trimestre, la DARES enquête par un sondage au quart (étendu à la moitié dans certaines régions) les établissements de 10 à 49 salariés à l'aide d'un questionnaire comparable au formulaire déclaratif.

Le champ couvert est celui du secteur privé industriel et commercial. Sont en particulier exclus les administrations, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, les établissements relevant de la Défense nationale et les établissements de travail temporaire. Les missions d'intérim ne sont pas prises en compte dans les mouvements de main-d'oeuvre.

Depuis 1996, la liste des établissements à interroger est tirée d'OCEDAR, outil de coordination des enquêtes de la DARES, en liaison étroite avec le répertoire SIRENE de l'INSEE. Ce nouvel outil remplace FEE, fichier des entreprises et des établissements propre au Ministère du travail. Jusqu'en 1995, les deux sources DMMO et EMMO étaient exploitées séparément. Depuis 1996, les fichiers issus de ces 2 sources peuvent faire l'objet d'une fusion sans double compte, avec un redressement des non-réponses selon des principes communs.

La DARES publie désormais des résultats fusionnés sur l'ensemble des établissements de 10 salariés et plus. D'importantes modifications d'ordre technique ont été apportées au dispositif de suivi. En conséquence, la série de données relatives aux établissements de 50 salariés ou plus présente une rupture par rapport à l'ancienne série DMMO. Il en est de même de la série concernant les établissements de 10 à 49 salariés et de l'ancienne série EMMO.

- Pour les établissements de 50 salariés ou plus (DMMO), le changement est la conséquence de l'introduction de coefficients de redressement des non-réponses. Les exploitations opérées jusqu'en 1996 à partir des DMMO ne retenaient que les établissements qui avaient répondu, et aucun redressement n'était effectué. Dans le nouveau dispositif, les non-répondants partiels (ceux qui ont répondu à un ou deux mois dans un trimestre) sont conservés et les données pour les mois manquants sont estimées. De plus, des coefficients de redressement par strate (NAF16**région*) sont utilisés pour tenir compte des établissements n'ayant envoyé aucune déclaration dans un trimestre. En effet, si la déclaration mensuelle est en principe obligatoire pour tous les établissements, le taux de réponses exploitables varie selon les régions et les activités.

Cette méthode a l'avantage de prendre en compte l'ensemble des réponses aux DMMO, et de rendre aux régions et aux activités leur poids véritable dans les résultats. Elle met notamment un terme à la sous-représentativité chronique du secteur des services et de la région Ile-de-France, pour lesquels les taux de réponse sont traditionnellement inférieurs au taux moyen.

- Pour les établissements de 10 à 49 salariés (EMMO), les non-réponses étaient déjà redressées dans l'ancien système. La rupture résulte en premier lieu du gain de qualité très important réalisé sur la base de sondage, l'ancien fichier FEE étant devenu notoirement incomplet sur les établissements de 10 à 19 salariés. En second lieu, le nouveau questionnaire EMMO fait apparaître clairement les contrats aidés dans les différents types de contrat à déclarer. Cette précision permet aux établissements interrogés de ne pas omettre certains de ces contrats dans leur déclaration. Ce changement explique le brutal accroissement du nombre de contrats déclarés au premier trimestre 1996 par rapport au niveau de 1995.

Ces ruptures de série compromettent les comparaisons avec les données antérieures à 1996, mais aussi l'établissement des données corrigées des variations saisonnières. Pour calculer les données CVS de 1996 et 1997, on a appliqué aux données brutes des coefficients calculés par moyenne des coefficients de correction des variations saisonnières des années 1988 à 1995. Cette méthode peut présenter un biais puisqu'elle se fonde sur l'hypothèse que les phénomènes saisonniers sont bien perçus de la même manière dans l'ancien et le nouveau dispositif et, aussi, sur l'hypothèse que la saisonnalité n'a pas changé depuis 1995.

Tableau 3
Mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus
Structure par catégorie socioprofessionnelle des entrants et des sortants en 1996 et 1997
Données brutes

En pourcentage

	Établis. de 10 à 49 salariés				Établis. de 50 salariés ou plus				Ensemble des établissements										
	1996				1997		1996				1997		1996				1997		
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T1	T2	T3	T4	T1	T2	
Ensemble des entrées																			
Cadres	8,5	6,1	4,4	6,5	8,2	6,3	10,5	7,8	6,3	8,9	11,0	8,1	9,7	7,1	5,5	7,9	9,8	7,3	
Professions interm. ...	19,6	15,5	17,5	19,1	19,5	15,9	16,5	13,3	11,2	15,3	16,7	13,6	17,8	14,2	13,7	16,9	18,0	14,6	
Employés	36,7	41,6	38,6	40,8	36,7	40,4	36,2	38,8	40,7	43,0	34,9	37,4	36,4	40,0	39,9	42,1	35,7	38,7	
Ouvriers qualifiés	20,2	21,1	16,8	16,5	19,4	20,0	12,9	13,5	11,1	11,1	12,9	13,3	15,9	16,6	13,4	13,4	15,9	16,1	
Ouvriers non qualif.	14,7	15,4	22,6	16,8	16,2	17,4	23,8	26,5	30,7	21,7	24,4	27,6	20,0	22,0	27,4	19,7	20,7	23,3	
<i>dont :</i>																			
Contrats à durée déterminée																			
Cadres	6,2	4,5	2,6	5,3	5,7	4,3	4,7	3,6	2,6	4,6	4,6	3,4	5,3	4,0	2,6	4,9	5,0	3,8	
Professions interm. ...	17,3	13,4	15,4	17,2	17,3	13,5	13,4	10,3	8,1	12,4	13,2	10,4	15,0	11,5	11,0	14,3	15,0	11,7	
Employés	39,6	43,0	40,2	41,6	39,6	41,7	42,3	42,7	44,0	47,3	40,1	41,1	41,2	42,8	42,5	45,0	39,9	41,3	
Ouvriers qualifiés	19,4	20,8	15,7	15,9	19,1	20,1	12,0	13,0	10,7	11,0	12,8	13,3	15,0	16,1	12,6	12,9	15,5	16,0	
Ouvriers non qualif.	17,4	18,2	26,1	20,0	18,3	20,4	27,7	30,3	34,6	24,7	29,3	31,8	23,6	25,5	31,2	22,8	24,5	27,2	
Contrats à durée indéterminée																			
Cadres	11,3	9,3	9,8	9,2	11,5	10,5	18,1	16,5	18,8	16,9	19,8	19,3	14,9	13,0	14,4	13,3	15,7	15,0	
Professions interm. ...	23,3	20,5	22,2	23,4	23,0	21,7	21,0	20,5	21,3	21,5	21,4	20,9	22,1	20,5	21,7	22,4	22,2	21,3	
Employés	32,5	37,7	35,2	39,0	33,8	36,6	27,2	31,3	30,8	35,0	27,6	29,1	29,7	34,4	32,9	36,9	30,7	32,7	
Ouvriers qualifiés	22,1	22,7	21,7	18,4	20,0	20,9	14,8	14,5	13,7	12,2	14,1	14,4	18,2	18,4	17,5	15,1	17,0	17,5	
Ouvriers non qualif.	10,3	9,5	10,7	9,6	11,7	10,3	18,7	17,0	15,1	14,2	17,2	16,3	14,8	13,4	13,0	12,0	14,5	13,4	
Ensemble des sorties																			
Cadres	8,5	7,8	4,7	7,0	8,5	7,5	10,7	9,4	6,0	8,8	10,8	9,9	9,8	8,7	5,5	8,1	9,8	8,9	
Professions interm. ...	18,8	18,3	17,5	17,3	18,7	19,7	17,0	16,4	11,3	15,0	16,9	17,0	17,7	17,2	13,8	15,9	17,7	18,1	
Employés	35,7	39,0	39,3	37,0	38,1	38,2	36,2	36,2	41,2	37,5	36,1	35,1	36,0	37,3	40,4	37,3	37,0	36,4	
Ouvriers qualifiés	22,2	21,0	17,1	19,6	19,9	19,5	14,0	15,0	12,1	13,7	13,9	13,8	17,3	17,5	14,1	16,1	16,5	16,2	
Ouvriers non qualif.	14,2	13,4	21,0	18,6	14,7	15,2	21,9	22,8	29,4	24,8	22,3	24,1	18,8	19,0	26,0	22,3	19,0	20,4	
<i>dont :</i>																			
Fins de contrat à durée déterminée																			
Cadres	7,5	7,5	2,6	5,5	6,8	6,7	4,8	4,9	2,3	4,4	4,5	4,6	5,8	5,8	2,4	4,8	5,4	5,4	
Professions interm. ...	19,0	16,3	17,3	19,5	19,1	16,7	19,6	18,9	17,8	19,5	20,2	19,1	19,3	17,7	17,6	19,5	19,6	17,9	
Employés	41,6	43,2	42,5	40,6	43,4	42,0	46,4	43,9	46,3	44,1	46,1	42,7	44,7	43,6	44,9	42,8	45,0	42,4	
Ouvriers qualifiés	16,8	15,4	14,4	16,4	15,3	14,2	9,9	11,5	10,3	11,3	10,6	10,1	12,4	12,9	11,8	13,2	12,5	11,7	
Ouvriers non qualif.	16,8	15,2	24,5	23,7	17,0	17,5	26,0	26,4	33,3	29,0	26,3	28,7	22,7	22,2	30,1	27,0	22,6	24,3	
Démissions																			
Cadres	7,0	5,7	6,6	6,8	6,8	6,8	12,3	10,9	10,8	12,1	14,5	12,9	9,5	8,2	8,7	9,5	10,3	9,7	
Professions interm. ...	19,0	16,3	17,3	19,5	19,1	16,7	19,6	18,9	17,8	19,5	20,2	19,1	19,3	17,7	17,6	19,5	19,6	17,9	
Employés	35,2	40,3	38,1	37,3	37,5	38,5	33,3	34,4	36,3	35,3	30,5	32,7	34,3	36,9	37,2	36,3	34,3	35,7	
Ouvriers qualifiés	25,6	24,7	21,7	22,4	22,9	23,9	13,8	14,9	12,1	12,6	13,5	14,6	20,0	20,3	17,1	17,5	18,7	19,4	
Ouvriers non qualif.	12,7	12,5	15,8	13,3	13,7	14,1	20,7	20,8	22,8	20,3	21,4	20,8	16,5	16,6	19,2	16,8	17,2	17,3	
Licenciements économiques																			
Cadres	11,4	10,0	10,4	8,6	11,0	9,3	16,1	13,9	15,6	13,5	14,3	13,3	13,5	11,9	12,9	11,0	12,6	11,4	
Professions interm. ...	17,3	18,0	21,7	19,0	17,9	20,1	20,6	19,0	21,4	20,2	20,9	19,3	18,5	18,5	21,5	19,6	19,4	19,7	
Employés	22,9	23,6	25,2	24,4	26,2	24,5	18,0	16,9	17,6	18,1	15,5	15,8	20,6	20,4	21,5	21,4	20,9	20,1	
Ouvriers qualifiés	34,7	35,3	28,9	33,0	32,8	32,4	27,7	31,5	28,3	29,7	29,8	30,2	31,5	33,5	28,6	31,4	31,3	31,3	
Ouvriers non qualif.	13,3	12,7	13,4	14,6	12,1	13,7	17,4	18,6	16,9	18,3	19,6	21,4	15,2	15,6	15,1	16,4	15,8	17,6	

Source : MES-DARES, DMMO/EMMO.

ciées alors qu'ils ne représentent qu'un sortant sur six. Professions intermédiaires et employés sont au contraire relativement épargnés, puisqu'ils sont davantage présents dans le tertiaire, lui-même moins concerné par les licenciements du fait de son dynamisme global en matière d'emploi et de son utilisation plus intensive des CDD.

En règle générale, la seconde moitié de l'année enregistre, en données brutes (non désaisonnalisées), beaucoup plus d'entrées de jeunes dans les entreprises que la

première. Majoritaires dans les entrants du troisième trimestre, les moins de 25 ans représentent encore deux cinquièmes des entrants du quatrième trimestre, mais seulement un peu plus du quart au premier trimestre et du tiers au deuxième. Cette part n'a pratiquement pas évolué entre le premier semestre 1996 et le premier semestre 1997.

Au premier semestre 1997, la part des embauches à durée indéterminée dans le total des entrées est de 28 % chez les 25-49 ans et

de 27 % chez les 50 ans ou plus. Elle n'excède pas 17 % chez les moins de 25 ans, en diminution marquée par rapport à l'année précédente puisqu'elle atteignait 19,5 % au premier semestre 1996. Premiers concernés par les fins de contrat à durée déterminée, les jeunes échappent très largement aux licenciements économiques.

*Pierre-Alain AUDIRAC,
Nadine BARTHÉLEMY,
Olivier VAZEILLE
(DARES).*

PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES sont éditées par le **Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES)** 20 bis rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.22.60. Télécopie 01.44.38.24.43. **Directeur de la publication : Claude Seibel.**
Secrétariat de rédaction : Jean-Yves Rognant et Catherine Demaison. Maquettistes : Daniel Lepesant et Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : la documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers cedex. Tél. : 01.48.39.56.00. Télécopie : 01.48.39.56.01 - PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES : 1 an (52 n°) : 665 F - Europe : 700 F - Autres pays : 715 F. Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.